

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DU BAS-RHIN DU 16 FÉVRIER 2024

Feuille de présence :

Nombre de clubs présents à l' A.G. : 11 A.S. sur 19 A.S.

Nombre de voix : 84 voix sur 92 – le quorum requis pour la tenue de l'A.G. Extraordinaire est atteint.

Ordre du jour :

- 1 ACCUEIL SIGNATURE DE LA FEUILLE DE PRESENCE
- 2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE POUR APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU CD
- 3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
- 3.1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'A.G. 2022
- 3.2 RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET APPROBATION
- 3.3 RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER BUDGET PREVISIONNEL 2024 ET APPROBATION
- 3.4 COTISATION 2024 ET APPROBATION
- 3.5 RAPPORT SPORTIF 2023 ET PROJETS 2024
- 3.6 GOLF SCOLAIRE
- 3.7 DIVERS
- 4 CLÔTURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE:

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du Président et du rapport financier du trésorier, approuve ces rapports :

- 1. Approbation du compte rendu de l'AG 2022 vote à l'unanimité
- 2. Rapport moral du président et approbation vote à l'unanimité
- 3. Rapport financier du trésorier Budget prévisionnel, Cotisation 2024 et approbation – vote à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE:

Le trésorier donne quelques explications complémentaires concernant les nouveaux Statuts du CD 67, qui ont été envoyés à l'ensemble des A.S. .

Approbation de ces nouveaux Statuts : vote à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée Générale à 19h45.

Fait à Strasbourg le 13 mars 2024. Michel Salomon Président